

Introduction

**La Cité internationale universitaire de Paris
dans l'atelier de l'historien**

Dzovinar KÉVONIAN et Guillaume TRONCHET

« Il y a quelque temps [...], un journaliste faisait remarquer que ce qui rendait difficile à la Cité l'établissement d'un régime paisible et satisfaisant tenait au fait qu'on ne savait pas exactement ce qu'elle était : une institution philanthropique de logement, ou une œuvre culturelle complémentaire de l'enseignement. En d'autres termes, que l'on se demandait si la Cité était un logement ou une école [...], dans l'attente d'une vocation clairement définie¹. »

« La Cité universitaire, songeait Paul Reynaud en 1951, c'est une histoire qu'il faudrait raconter dans le détail². » Vaste projet qui, un demi-siècle plus tard, reste encore en chantier. Et pour cause. La Cité internationale universitaire de Paris, confessions-le d'emblée, constitue un objet d'histoire complexe, qu'on ne saurait appréhender dans sa totalité à l'occasion d'un seul livre, même pour une période restreinte à ses années fondatrices, telle que l'envisagent les pages qui vont suivre. Histoire urbaine et histoire de l'architecture, histoire de la jeunesse, histoire de l'éducation et de l'enseignement supérieur, histoire des migrations académiques et scientifiques internationales, histoire des relations internationales, histoire de l'immigration, histoire coloniale et postcoloniale, histoire de la santé, des sports, histoire du spectacle vivant même, la Cité internationale universitaire de Paris représente un terrain d'exploration hautement diversifié et, comme d'autres, soumis au renouvellement des questionnements historiques. D'autant que la Cité n'est pas un objet d'histoire « inerte » : près d'un siècle après sa fondation, en 1920-1925, elle est toujours bel et bien vivante, boulevard Jourdan, accueillant quelque dix mille étudiants, chercheurs et artistes internationaux par an. Prévoyant même de s'agrandir encore, elle résonne

1. DESCLOS A., *La mission éducatrice de la Cité universitaire*, Paris, A. Lapied, 1961, p. 3 et p. 38.

2. *Hommage à André Honnorat (1868-1950)*, Paris, Cité universitaire, 1952, p. 26.

aujourd'hui des interrogations autour de la concurrence internationale des universités – un défi qui, sans qu'on le sache toujours, se posait déjà à la fin du XIX^e siècle.

La quantité de sources produites par la Cité et autour d'elle permet de fonder avec profit ces approches thématiques ou disciplinaires diversifiées. Au-delà des multiples témoignages, écrits et oraux, émanant d'anciens dirigeants ou d'anciens résidents de la Cité, des plus anonymes aux plus célèbres d'entre ces derniers – Jean-Paul Sartre, Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Tahar Ben Jelloun, Georges Charpak, pour n'en citer que quelques-uns –, outre le très grand nombre de publications officielles, de productions médiatiques, de représentations iconographiques et de littérature grise existante, c'est par milliers que se comptent, en France et à l'étranger, les cartons d'archives propres à restituer l'histoire de cette institution presque centenaire, et qui, dans leur majorité, sont librement accessibles aux chercheurs : archives de la Fondation nationale, responsable de la gestion de la Cité³ ; archives de chacune des maisons et fondations qui peuplent la Cité⁴, ou d'associations qui lui sont liées⁵ ; archives des autorités de tutelle de la Cité et des administrations impliquées dans son histoire (rectorat de Paris⁶, ministère de l'Instruction publique et ministère de l'Éducation nationale, ministère des Affaires étrangères⁷, ville de Paris), archives privées de ses anciens dirigeants⁸, de ses mécènes français et étrangers, de ses architectes, etc. Il va sans dire que cet ouvrage n'en prétend pas faire une exploitation exhaustive, ni en épuiser, de façon définitive, toutes les interprétations.

Le terrain sur lequel s'avancer n'est d'ailleurs pas vierge. Depuis 1931 – date à laquelle lui fut consacrée une première thèse de doctorat en droit⁹ –, la Cité internationale universitaire a fait l'objet d'études variées (monographies de ses maisons et fondations, études thématiques ou transversales), dont nous avons essayé de rendre compte à travers la bibliographie générale placée en fin de volume, et destinée à constituer un outil documentaire

3. Centre des archives contemporaines de Fontainebleau (désormais CAC), versement 20090013 (1 200 articles), fonds auquel on peut joindre celui du théâtre de la Cité internationale (CAC, 20090007, 105 articles). Ces fonds sont en cours de transfert vers le nouveau site des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine.

4. CAC, 20090014 (343 articles). Ce fonds contient des archives d'importance et de volume inégaux concernant 29 des maisons et fondations de la Cité. Pour les autres maisons, les archives ont été conservées au sein des fondations. Ce fonds est à croiser avec CAC, 20090013 concernant les relations entre la Fondation nationale et les maisons et fondations.

5. CAC, 20090023 (Alliance internationale des anciens résidents, 59 articles).

6. Archives nationales (désormais AN), AJ¹⁶ 7027-7044, pour ne citer que le fonds principal.

7. La Cité universitaire apparaît notamment dans le fonds du Service des Œuvres Françaises à l'Étranger (SOFE), conservé au Centre des archives de la Courneuve du Ministère des Affaires étrangères (MAE).

8. On trouve ainsi facilement les archives de ses quatre premiers présidents : André Honnorat, président de la Cité de 1925 à 1950 (AN, 50AP) ; Raoul Dautry, de 1948 à 1951 (AN, 307AP) ; André-François Poncet, de 1951 à 1964 (AN, 462AP et MAE, PA284) ; Bernard Chenot, de 1964 à 1985 (AN, 406AP).

9. PRIAULT M., *La Cité universitaire et son rôle social*, Paris, Rousseau, 1931. Une étude qui, on le sait, doit beaucoup aux échanges entre l'auteur et André Honnorat lui-même.

et de recherche pour le lecteur. Ces travaux concernent pour une part importante l'histoire de l'espace architectural de la Cité, connu pour être un espace d'innovation et de création, où s'expriment à la fois les contraintes de la commande et l'œuvre personnelle des architectes¹⁰. Les principales revues d'architecture ont d'ailleurs régulièrement rendu compte en leur temps de la construction de chacun des pavillons étudiants¹¹. En effet, quelques grands noms de l'architecture contemporaine figurent parmi les architectes : Albert Laprade, Willem Marinus Dudok, Le Corbusier, Johannès Krahn ou Claude Parent. D'autres noms sont également associés à la construction de plusieurs maisons ou fondations parfois : ainsi en est-il de Pierre Sardou, Pierre Leprince-Ringuet, Armand Guéritte ou Lucien Bechmann. La production plus récente, outre l'approche patrimoniale¹², s'inscrit dans une perspective d'histoire politique et culturelle¹³ ou – comme en atteste le grand nombre de mémoires de fin d'études en architecture – dans une logique associant histoire et prospective, l'histoire de l'architecture urbaine et du logement étudiant¹⁴ étant mobilisée au service de projets envisageant la création à la Cité de nouvelles fondations étudiantes (maisons de la Syrie, de l'Irak, de la Chine, de l'Algérie¹⁵), ou de nouveaux lieux dédiés au sport et à la culture¹⁶. Plusieurs ouvrages de valorisation publiés depuis les années 2000 témoignent de ce souci prospectif visant à articuler étude de l'héritage patrimonial et nouvelle phase d'extension et de construction¹⁷.

10. RAGOT G., « Le 14^e arrondissement, laboratoire d'architecture moderne », *De Montparnasse à Montsouris*, catalogue de l'exposition organisée par la Délégation à l'action artistique de la ville de Paris et le musée Carnavalet, Paris, musée Carnavalet, 1986, p. 114-121. RAGOT G., « La Cité universitaire internationale de Paris », *Monuments historiques*, n° 148, décembre 1986, p. 76-80.
11. On peut notamment citer : *La construction moderne* (1885-), *L'architecture* (1889-1939), *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment* (1903-), *L'architecte – Revue mensuel de l'art architectural ancien et moderne* (1906-1935), *L'architecture d'aujourd'hui* (1930-), *Plaisir de France* (1934-1976), *L'architecture française* (1940-1975), *L'œil, revue d'art mensuel* (1955-), *Architecture intérieure* (1973-1977) et *AMC – Le moniteur architecture* (1989-).
12. OPPERMAN F., « 80 ans d'architecture mondiale confiée aux Archives nationales : les archives de la Cité internationale universitaire de Paris », *Colonnes*, n° 26, juin 2010, p. 8-10. BLANC B., « La constitution du domaine de la Cité internationale universitaire de Paris », *In Situ, revue des patrimoines*, en ligne, 17-2011, mis en ligne le 24 novembre 2011. RICHARD D., « "Constituer un sérieux dossier d'archives de la Cité" : le fonds d'archives de la Cité internationale universitaire de Paris », *In Situ*, en ligne, 17 -2011, mis en ligne le 28 février 2012. Cet article évoque notamment l'apport des archives pour l'étude du patrimoine à travers l'exemple de trois fondations : le Collège franco-britannique, la Maison du Brésil et la Fondation Avicenne.
13. CHEVALLIER F., « Sortie de guerre et enjeux urbains : histoire de deux projets parisiens (1919-1939) », *Histoire@Politique*, n° 3, 2007. VIVE M., CHEVALLIER F., « Architecture et sport en France, 1919-1945 : une histoire politique et culturelle. Le cas de Paris et de sa proche banlieue », s. d., consulté en ligne le 19/11/2012 sur le site [<http://www2.archi.fr/docomomo-fr>].
14. Voir dans la bibliographie générale les références des travaux de BLANCHON Bernadette (1991), COLIN Pascale (1996), GALLAIRE Sandrine (1992), JULLIAN Bruno (2006).
15. Voir les références des travaux de ALHOURI Yousef (1994), ALKENZAWI Adil (2007), BENOUNICHE Djaouida (2002), OULDAMER Manel (2007), BENSALAH Saad (2007), YANG Jiao Huang (2007), MOSTEFAI Férial (2007), SAIED Mael (2006), SHI Yuhui (2006).
16. Voir les références des travaux de GHOLIDH Saad (1999), MINARD David (2002).
17. On peut citer : TARSOT-GILLERY S. (dir.), *La Cité internationale universitaire de Paris : architectures paysagées*, Paris, Ciel d'or, 2010. CAMBY C. et alii (dir.), *L'insertion urbaine du boulevard périphéri-*

L'histoire de la Cité internationale universitaire de Paris dans sa globalité n'a pas, quant à elle, encore fait l'objet de synthèse générale. Plusieurs travaux publiés sur ses origines et ses premiers développements ont toutefois été publiés, mais bien souvent par des acteurs de cette histoire, qui pensaient à assurer la pérennité de l'œuvre ou à promouvoir son extension¹⁸. D'importants jalons ont également été posés depuis les années 1990, soit dans des productions suscitées par la Cité elle-même, soit dans des mémoires de recherche en histoire – la thèse de sociologie d'Anne d'Huart-Gouletquer, soutenue en 1977, constituant une exception notable¹⁹ –, chacun de ces travaux se concentrant cependant sur un aspect précis de l'histoire de la Cité. L'ouvrage de Bertrand Lemoine, architecte et directeur de recherche au CNRS, paru en 1990, représente un premier apport descriptif²⁰. La courte étude de Camille Anbert, publiée l'année suivante, s'intéresse plus spécifiquement aux origines de l'institution²¹. En 2001, un colloque organisé sous la direction de l'historien Guy Berthiaume, alors à la tête de la Maison des étudiants canadiens, a proposé plusieurs études de cas visant à mieux comprendre « 75 ans d'évolution » de la Cité²². Dans le champ de l'histoire des relations internationales, deux articles de Frank Séréni, qui font suite à son mémoire de DEA soutenu en 1988, appréhendent l'objet comme un espace de contact entre élites internationales et s'intéressent à l'articulation entre européisme et internationalisme genevois²³. Plus récemment, les mémoires

que : un enjeu de développement urbain au sud de Paris, actes du colloque du 8 décembre 2008, Paris, Ceil d'or, 2012. Le 17 octobre 2012, a également été organisé à la CIUP, le colloque international « Creative Campus. La Cité internationale du XXI^e siècle », qui rend compte de cette dynamique actuelle.

18. Par exemple : THOMAS J., « Naissance et croissance de la Cité universitaire », Société historique et archéologique du 14^e arrondissement, *Revue d'histoire du 14^e arrondissement*, n° 23, 1978-1979, p. 79-85, n° 24, 1979-1980, p. 79-82 (secrétaire et assistante de premier plan à la Fondation nationale de la CIUP, puis bénévole jusqu'à sa disparition au sein de l'Alliance internationale des anciens résidents). DESCLOS A., *Fonctions et missions de la Cité universitaire*, Paris, Glauser, 1962 (directeur-adjoint de l'Office national des universités et écoles françaises, directeur du Collège franco-britannique, devenu en 1941 délégué général adjoint de la Fondation nationale). MAURY L., *La Cité universitaire de Paris. Hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Stock, 1947 (spécialiste de la littérature scandinave, traducteur et éditeur scientifique, directeur de la Maison de la Suède de 1931 à 1946). Lucien Febvre rendant compte de son ouvrage dans la revue des *Annales* conclut en ces quelques mots : « Mais peut-être un optimisme un peu officiel ? "Il dépend de la jeunesse universelle que la Cité vive et remplisse sa mission", lit-on à la p. 125. Pas seulement de la jeunesse universelle. Il faut que, dans le beau cadre de bâtiments bien compris, la jeunesse trouve d'indispensables commodités et d'abord une nourriture simplement convenable. Je n'insiste pas. », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisation*, vol. 5/4, 1950, p. 517.
19. HUART GOULETQUER A. d', *Étude psycho-sociologique sur la Cité universitaire de Paris*, thèse de 3^e cycle en sociologie, université Paris 5, 1977, 2 vol., dactyl.
20. LEMOINE B., *La Cité internationale universitaire de Paris*, Paris, Hervas, 1990.
21. ANBERT C., « Origines de la Cité », Paris, Fondation nationale, CIUP, 1991.
22. BERTHIAUME G. (dir.), *La Cité internationale universitaire de Paris : 75 ans d'évolution*, actes du colloque du 10 septembre 2001, Paris, CIUP, 2002.
23. SÉRÉNI F., *Les contacts entre élites internationales dans le cadre de la Cité internationale universitaire de Paris, 1924-1954*, mémoire de DEA en histoire, université Paris 1, 1988, dactyl. « La Cité internationale universitaire de Paris, ambitions mondiales et réalités européennes, 1925-1956 », dans GIRAULT R., BOSSUAT G. (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles*

de recherche d'Amélie Pol-Simon (2003), de Guillaume Tronchet (2004) et d'Anne Keller (2005) ont apporté des éclairages nouveaux sur les premières décennies de l'institution, notamment sur la figure d'André Honnorat ou sur la période de la guerre²⁴. Enfin, la thèse soutenue en 2007 à l'université de Virginie par Jehnie I. Reis montre comment la Cité représente un objet d'étude pertinent pour rendre compte des tensions et accommodements entre les nouvelles formes et pratiques de l'internationalisme culturel de l'entre-deux-guerres et les ambitions françaises de « rayonnement » international²⁵. Son article publié dans la revue *History of Education* en 2010 permet également d'observer, à travers la compétition entre les modèles français et allemand, l'émergence d'un nouveau modèle d'éducation internationale²⁶.

Les publications concernant plus spécifiquement les maisons et fondations, référencées dans la bibliographie dressée à la fin de cet ouvrage, font apparaître de leur côté une grande disparité dans l'état actuel des connaissances. Si, pour certaines, le renom de leur architecte est sensible dans le nombre des études produites²⁷, l'avancée de la recherche doit beaucoup aux échéances commémoratives, par les explorations de nature archivistique ou documentaire qu'elles ont suscitées et les travaux qui en ont résulté depuis une dizaine d'années²⁸.

En 2010, à l'occasion du versement de ses fonds aux Archives nationales, et de la tenue d'une série de manifestations en hommage à André Honnorat, l'une de ses figures fondatrices, la Fondation nationale de la Cité internationale universitaire de Paris a pensé que le temps du bilan était venu et qu'un colloque historique, dont cet ouvrage est le fruit, méritait d'être enfin organisé afin d'en dresser les grandes lignes, et de tracer, autant que faire se peut, quelques perspectives nouvelles de recherche²⁹. Cet appel à revisiter

réflexions sur l'unité européenne au xx^e siècle, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 89-107.

« La Cité internationale universitaire de Paris de la Société des Nations à la construction de l'Europe », *Relations internationales*, n° 72, hiver 1992, p. 399-407.

24. POL-SIMON A., *La Cité universitaire de Paris des origines à la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, université Paris 1, 2003, dactyl. TRONCHET G., *André Honnorat (1868-1950). Essai de biographie politique*, mémoire de maîtrise en histoire, université Paris 1, 2004, dactyl. KELLER A., *La Cité universitaire de Paris face à la montée de l'État nazi et à la guerre : un idéal en question (1937-1945)*, mémoire de master en histoire, université Paris 10, 2005, dactyl.

25. REIS J., *French and Foreign Students in Interwar Paris: Creating the Cité Universitaire*, PhD Dissertation, University of Virginia, 2007.

26. REIS J., « Cultural internationalism at the *Cité Universitaire*: international education between the First and the Second World Wars », *History of Education*, vol. 39, n° 2, mars 2010, p. 155-173.

27. On peut ainsi citer le cas de la Fondation suisse, de la Maison du Brésil ou du Collège néerlandais.

28. Maison Heinrich Heine (1998), Fondation argentine (1998), Maison des étudiants canadiens (2001), Maison des étudiants suédois (2001), Maison du Mexique (2003), Maison de Norvège (2004), Fondation danoise (2007), Fondation suisse (2008), Maison de l'Inde (2008), Collège d'Espagne (2010).

29. « Mobilités académiques et idéal international à la Cité internationale universitaire de Paris (1920-1950) », colloque international coordonné par GUIEU J.-M., KÉVONIAN D., TRONCHET G., Paris, CIUP, 19 mars 2010, en association avec le Centre d'histoire sociale du xx^e siècle de l'université Paris 1, l'UMR IRICE (Identités Relations Internationales et Civilisations de l'Europe)

l'histoire de la Cité internationale universitaire, auquel les auteurs de ce livre ont répondu présents, c'est-à-dire à soumettre au regard de la critique les « grands récits » produits par l'institution sur elle-même et autour d'elle, reposait – et repose encore – sur un désir manifeste de la Cité de revisiter les enjeux liés à son existence passée pour mieux pouvoir se projeter vers l'avenir. On ne peut que se réjouir ici – pour l'en remercier – du soutien institutionnel et financier apporté dans cet esprit par la Fondation nationale de la Cité universitaire à la réalisation de ce colloque et à la préparation de la présente publication.

Si toute liberté nous a ainsi été donnée pour définir nos axes de travail communs, encore fallait-il s'entendre, entre nous, sur ces axes. Une approche globale de l'objet ayant été écartée d'emblée, faute d'en pouvoir maîtriser tous les aspects à l'occasion d'une publication unique – fût-elle collective –, le choix s'est progressivement porté vers une contribution à l'histoire sociale et transnationale des trente premières années d'existence de la Cité internationale universitaire. Un choix qui mérite bien quelques explications.

Le mot, la chose

La Cité internationale universitaire constitue, au sud de la capitale, à deux pas du parc Montsouris, un vaste campus comme il n'y en a pas d'autres à Paris, ni ailleurs en France, occupant plus d'une trentaine d'hectares, abritant une quarantaine de maisons destinées au logement d'étudiants, de chercheurs, d'artistes français et étrangers, et pourvu de nombreuses infrastructures de services vouées à la santé (dispensaire puis hôpital), aux sports (piscine, gymnase et terrains sportifs), à la restauration et aux activités culturelles (bibliothèques, salles de musique, de théâtre) de ses résidents. Une vraie ville dans la ville, conçue au lendemain de la Première Guerre mondiale, jaillie de terre à partir de 1925 et comptant déjà, à la fin des années 1940 – période limite retenue pour clore le présent ouvrage –, dix-neuf constructions, réalisées en une dizaine d'années, entre 1925 et 1938³⁰. La Cité est donc un espace urbain en soi, confronté en tant que tel à tous les problèmes du genre (achats de terrains, aménagement

et l'UMR ISP/Nanterre (Institut des Sciences sociales du Politique). Nous tenons à remercier l'ensemble des intervenants de ce colloque : Fiammetta Berardo, Hans Manfred Bock, Séréna Buzzi, Élixa Capdevila, Jean-Michel Guieu, Victor Karady, Shigeru Kobayashi, Jean-Philippe Legois, Nicolas Manidakis, Robi Morder, Pierre Moulinier, Frank Séréni, Élixa Signori. Nous remercions également le professeur Christophe Charle pour le soutien institutionnel apporté par son laboratoire (IHMC) à la réalisation de cette manifestation.

30. Fondation Émile et Louise Deutsch de la Meurthe, 1925 ; Maison des étudiants canadiens, 1926 ; Fondation Biermans-Lapôte, 1927 ; Fondation argentine, 1928 ; Maison de l'Institut national agronomique (actuelle Maison internationale Agroparistech), 1928 ; Maison du Japon, 1929 ; Maison des étudiants arméniens – Fondation Marie Nubar, 1930 ; Maison de l'Indochine (actuelle Maison des étudiants de l'Asie du Sud-Est), 1930 ; Fondation des États-Unis, 1930 ; Maison des étudiants suédois, 1931 ; Fondation danoise (anciennement Maison danoise), 1932 ; Fondation hellénique, 1932 ; Fondation suisse, 1933 ; Fondation Rosa Abreu de Grancher (Maison de Cuba), 1933 ;

de l'espace, réflexions architecturales, connexion à des réseaux de transports, sécurisation de ses résidents, etc.) et intégrée, conformément à l'esprit d'« hygiène sociale » qui prévaut dès la fin du XIX^e siècle et que le conflit a réactivé³¹, aux multiples projets d'aménagement et d'extension de la Ville de Paris³². Elle est d'ailleurs liée à cette dernière depuis 1925, par des conventions (pour la location de terrains ou l'entretien de sa voirie, par exemple). Mais elle peut aussi se retrouver à exercer vis-à-vis de celle-ci une forme de concurrence urbaine, en particulier autour de cette population-cible que représentent les étudiants : la litanie des plaintes adressées par les hôteliers et les restaurateurs du Quartier latin aux pouvoirs publics dans les années 1930, pour dénoncer comme déloyale la concurrence de la Cité, en est une bonne illustration³³.

Espace urbain, la Cité est aussi un espace académique, soumis à l'autorité du rectorat de Paris, dont elle est une émanation au début des années 1920, dans le double souci de répondre à la crise du logement étudiant qui sévit dans la capitale depuis la fin du XIX^e siècle³⁴ et de dynamiser l'attractivité de l'université de Paris au sein d'un marché universitaire international où l'on se dispute la formation des élites étrangères³⁵. Ce n'est cependant pas le rectorat qui, directement, assure la gestion de la Cité : depuis juillet 1925, une structure juridique reconnue d'utilité publique, la « Fondation nationale pour le développement de la Cité internationale universitaire de Paris » se charge, au nom du rectorat, de l'administration de la Cité, c'est-à-dire de sa réglementation générale, de la création et de la gestion de ses services communs, de son extension par la création de nouvelles maisons. Dirigée par un conseil d'administration, la Fondation nationale est pilotée tout au long de la période retenue ici par André Honnorat (1868-1950), président, Jean Branet (1868-1954), secrétaire général, David David-Weill (1871-1952), trésorier et, à partir de 1932, Jules Coulet (1870-1952), délégué général détaché auprès de la Fondation par le ministère de l'Instruction publique. Simple sur le papier, cette délégation du pouvoir rectoral au profit de la Fondation nationale ne va pas sans discussions ni tensions, surtout quand les projets de celle-ci

Maison des Provinces de France, 1933; Collège d'Espagne, 1935; Maison internationale, 1936; Collège franco-britannique, 1937; Maison de Monaco, 1937.

31. Cf. MURARD L., ZYLBERMAN P., *L'hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1986. TOPALOV C., *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

32. À ce sujet, on citera tout particulièrement : CHEVALLIER F., « Sortie de guerre et enjeux urbains : histoire de deux projets parisiens (1919-1939) », art. cité. BLANC B., « La constitution du domaine de la Cité internationale universitaire de Paris », art. cité.

33. Voir la contribution de MANITAKIS Nicolas dans ce volume.

34. Voir la contribution de MOULINIER Pierre dans ce volume et son ouvrage récemment paru : MOULINIER P., *Les étudiants étrangers à Paris au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2012. Également : BETTAR Y., BIRK F., *Étudiants étrangers en France. L'émergence de nouveaux pôles d'attraction au début du XX^e siècle*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2009.

35. Voir la contribution de KARADY Victor dans ce volume.

peuvent être amenés à s'écarter des ambitions de celui-là, comme c'est le cas dans les années 1930 ou au cours de la Seconde Guerre mondiale. En outre, pour achever de complexifier le tableau, la Cité ainsi conçue n'est pas un monolithe où ne s'exprimerait toujours qu'une seule voix. Il convient en effet de distinguer la Fondation nationale, des maisons et fondations étrangères qui composent la Cité, construites au fil des ans, et qui toutes disposent de leur propre directeur et conseil d'administration : certaines, dites « maisons rattachées » à la Fondation nationale, sont administrées par cette dernière, tandis que les autres, si elles font certes partie de l'ensemble en étant soumises à des règles communes, sont dotées de leur propre personnalité juridique et sont gérées de façon indépendante, parfois même par des États étrangers lorsque ces derniers en sont à l'origine, et pour qui elles peuvent représenter alors une forme de projection culturelle en France³⁶.

Ce dernier point revêt d'autant plus d'importance dès lors qu'on porte le regard sur une autre des dimensions fondamentales de la Cité, affirmée *a posteriori* dans sa « titulature » : sa dimension internationale³⁷. Internationale, la Cité l'est tout d'abord par ses résidents, plus de deux mille étudiants à la fin des années 1930, dont plus d'un tiers est d'origine étrangère, soit plus de trente nationalités. Les étudiants originaires des États-Unis, d'Europe centrale et orientale y représentent un nombre significatif, parmi lesquels de plus en plus d'étudiantes étrangères – l'étude de la répartition par sexe fait en effet apparaître une présence croissante du nombre de jeunes femmes, augmentation particulièrement sensible après 1945³⁸. Internationale, la Cité l'est également par la réunion de ses bâtiments, conçus pour certains à la manière de pavillons d'Exposition universelle en vue de représenter chacun une « culture nationale », jusque dans des formes architecturales inspirées parfois du folklore, comme par la pratique du « brassage » des étudiants au sein de chaque maison³⁹. Internationale, la Cité l'est encore par ses sources de financement : outre la puissance publique qui, dans les années 1920 et 1930, peut contribuer à certains de ses frais de fonctionnement, la Cité – en particulier chaque nouvelle construction – est essentiellement financée par du mécénat

36. Certaines maisons et fondations ont parfois connu plusieurs changements de leur statut au cours des années pour diverses raisons (troubles internes, changements de régime politique, situation financière, etc.).

37. La « Cité internationale universitaire de Paris » n'a, en effet, pas toujours porté ce nom (voir la contribution de TRONCHET Guillaume dans ce volume).

38. Il existe pendant l'entre-deux-guerres un Foyer international des étudiantes situé boulevard Saint-Michel, à Paris, dans le Quartier latin. Il est l'héritier de l'œuvre fondée en 1906 par Grace Whitney Hoff (*Student Hostel* de l'Union chrétienne de jeunes filles anglo-américaines), devenu foyer international pour les étudiantes à partir de 1928. L'œuvre est transmise par acte de donation en mai 1936 à l'université de Paris, laquelle fait alors de la Fondation nationale de la Cité universitaire son mandataire.

39. Cette pratique consiste à ce qu'un pourcentage des étudiants admis par les conseils d'admission de chaque fondation ou maison soit logé dans une autre fondation ou maison, ce qui implique pour les étudiants étrangers une double expérience culturelle, celle de venir en France et celle de vivre dans une maison représentant un second environnement culturel et linguistique.

international, philanthropes privés ou gouvernements étrangers qui désirent mettre à disposition des étudiants de leur pays des chambres pour leurs études en France⁴⁰. Internationale, la Cité l'est enfin dans ses ambitions. Au lendemain de la Grande Guerre, ses fondateurs lui ont en effet confié la double mission de contribuer, dans l'esprit « impérial » qui anime alors les élites occidentales d'une part⁴¹, au « rayonnement » international de la France et, d'autre part, de préparer la paix entre les peuples en faisant se rencontrer, en amont de la nouvelle Société des Nations, l'élite d'une jeunesse mondiale en formation. Apprendre aux futures élites dirigeantes de chaque nation à se connaître et à se respecter pour assurer la paix, telle est l'utopie revendiquée de la Cité, une utopie pacifiste fondée sur l'application de la philosophie libérale solidariste aux relations internationales, un courant pacifiste parmi d'autres⁴², connu sous le nom d'internationalisme libéral, et qui croit possible la constitution d'une « communauté internationale » en misant sur le potentiel de chaque individu à être, selon les termes mêmes d'Alfred Zimmern, « éduqué à une conscience sociale mondiale⁴³ ».

On touche ici cependant moins à la description objective de l'institution qu'aux projections dont elle peut faire l'objet de la part de ses acteurs (autorités de tutelle, dirigeants, mécènes, étudiants, observateurs extérieurs, etc.), français ou étrangers, enserrés dans des contextes politiques, sociaux et culturels particuliers, qu'il convient de restituer à l'aune d'une Cité envisagée, au-delà de ses propriétés matérielles, comme un espace social.

Pour une sociohistoire de la Cité internationale universitaire de Paris

Pour comprendre ce qu'est la Cité internationale universitaire de Paris, il ne suffit pas, en effet, de remonter le fil de la mythologie des origines, afin de retrouver ce qu'ont dit vouloir en faire ses « pères fondateurs » – à supposer d'ailleurs que leurs ambitions initiales fussent, pour chacun d'entre eux, tout à fait les mêmes – et d'établir ce qu'elle serait devenue à leur suite, une fois pour toutes. L'« identité » d'une institution, n'a rien de figé : elle est le produit d'une construction sociale collective, en incessante réinvention, au gré de pratiques et de processus réflexifs historiquement situables, menés de façon conjointe, voire croisée, par les acteurs de l'institution

40. On trouvera en fin de volume quelques repères biographiques destinés à donner au lecteur des indications d'ordre général sur les administrateurs, mécènes et architectes de la Cité pour la période 1920-1950.

41. Cf. CHARLE C., *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne (1900-1940)*, Paris, Le Seuil, 2001.

42. INGRAM N., *The Politics of Dissent. Pacifism in France (1919-1939)*, Oxford, Clarendon Press, 1991. VAÏSSE M. (dir.), *Le pacifisme en Europe des années 1920 aux années 1950*, Bruxelles, Bruylant, 1993. VAÏSSE M., *La paix au XX^e siècle*, Paris, Belin, 2004.

43. Cité par SMITH M., *Realist thought from Weber to Kissinger*, Louisiana State University Press, 1986, p. 55-56.

et par ses observateurs extérieurs, et qui est fonction des relations de pouvoir, des stratégies de distinction et des représentations dans lesquelles chacun d'eux s'insère au sein de l'espace social. Le monde intellectuel, rappelle Gisèle Sapiro, n'a rien d'« un espace désincarné qui ne se déploierait que dans le ciel des idées » ; il est, tout au contraire, « un univers social formé d'agents, individus et institutions, lesquels constituent autant de médiations justiciables d'une analyse sociohistorique⁴⁴ ». Il n'est pas anodin, par exemple, de remarquer que le trio initial des « pères fondateurs » de la Cité – Paul Appell (recteur de l'académie de Paris), Émile Deutsch de la Meurthe (industriel lorrain et philanthrope), André Honnorat (ministre de l'Instruction publique puis sénateur des Basses-Alpes) – se compose de personnalités évoluant chacune au sein de champs différents – respectivement le champ universitaire, le champ économique et le champ politique –, et que, s'il y a convergence d'intérêts entre ces acteurs au moment où le projet voit le jour au début des années 1920, les logiques propres à chacun de leur champ respectif, ou la position qu'ils y occupent ou cherchent à y occuper, ne peuvent que les faire diverger par la suite – si ce n'est continuellement, du moins à certains moments – sur les évolutions à adopter par la Cité. Et le processus se fait d'autant plus complexe à mesure que les acteurs en présence se multiplient à la Cité tout au long des années 1920 à 1950 – acteurs institutionnels (gouvernement, rectorat, Fondation nationale, maisons et fondations de la Cité, institutions universitaires représentées à la Cité, gouvernements étrangers, etc.) et acteurs individuels (étudiants, mécènes, architectes, directeurs de maisons, etc.) –, chacun investissant à la Cité ses propres représentations et du projet lui-même, et de sa présence à la Cité.

Pour démêler cet écheveau complexe et *donner sens* à l'histoire de la Cité internationale universitaire, il nous a paru utile de restituer l'espace social de la Cité à travers des moments critiques de son histoire, considérés comme autant de postes d'observation privilégiés à même de rendre bien visibles ces dynamiques : moments de consensus affiché – les cérémonies d'inauguration en constituent les manifestations archétypales⁴⁵ – ou moments de dissonance qui jalonnent l'histoire de la Cité (querelles de personnes, désaccords intellectuels, luttes administratives, conflits sociaux, guerre et sortie de guerre, controverses mémorielles).

Deuxième impératif, autrement plus ambitieux, et qu'on ne saurait pas plus satisfaire ici qu'ailleurs sans lancer un programme de recherche d'envergure : la construction d'une base de données prosopographiques des acteurs de la Cité internationale universitaire de Paris, plus évidente à

44. SAPIRO G., « Introduction », dans SAPIRO G. (dir.), *L'espace intellectuel en Europe. De la formation des États-nations à la mondialisation (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2009, p. 10.

45. Cf. MARIOT N., « Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue française de science politique*, n° 51, 2001, p. 707-738.

réaliser en ce qui concerne ses figures dirigeantes, dont on trouvera pour certaines plusieurs éléments de biographie au fil des pages qui vont suivre⁴⁶, qu'en ce qui concerne les milliers de résidents passés par la Cité – immense chantier rendu toutefois possible grâce à l'existence d'un fichier des résidents dont nous possédons l'intégralité pour la période de l'entre-deux-guerres. Derrière les façades du boulevard Jourdan, et au-delà des discours de l'institution célébrant son inébranlable foi en la jeunesse, il importe en effet de retrouver les hommes et les femmes qui peuplèrent chaque année la Cité, à la fois dans leurs trajectoires individuelles et dans leurs pratiques, ne serait-ce que pour donner la parole à ces étudiants dont il est question partout mais qu'on ne voit ni n'entend s'exprimer directement nulle part dans les archives de la direction de la Cité avant 1938. Question d'époque, certes. Mais que pensent-ils? Que font-ils? Est-ce que la Cité est telle que ses dirigeants la conçoivent ou telle que ses résidents la « pratiquent »? Et de quels résidents, d'ailleurs, parle-t-on? De même que l'existence d'un noyau dirigeant originel soudé par le consensus – idée que véhicule l'institution elle-même à travers la catégorie commémorative de « pères fondateurs » – relève d'une forme de fiction – les chemins empruntés par la Cité étant le produit de rapports de force –, il n'existe pas non plus de « communauté des résidents » y parlant d'une seule et même voix. Le paysage est, là encore, très fragmenté.

La question se pose d'abord quant au profil socio-économique des résidents de la Cité : est-il uniforme? Plusieurs des contributions de ce volume mettent en avant la dimension très élitiste du projet tel que l'ont conçu si ce n'est tous les fondateurs – Émile Deutsch de la Meurthe avait fait construire la fondation qui porte son nom en stipulant qu'elle se devait d'accueillir des « étudiants et étudiantes peu fortunés » – du moins deux d'entre eux (Appell, Honnorat), qui dans les interviews données à la presse comme dans leurs correspondances privées affirment sans détour que le développement d'un esprit de coopération mondiale n'est possible qu'à condition de s'adresser « aux éléments les meilleurs de [la] jeunesse », et que, pour cela, la Cité doit « de plus en plus [...] recruter [sa] clientèle dans les élites⁴⁷ ». C'est, en d'autres termes, penser la Cité comme un espace transnational d'intégration des élites nationales – et, pourrait-on ajouter, des élites colonisées, puisqu'avec la Maison de l'Indochine, construite en 1930, la Cité, conforme à ses ambitions impériales, s'intègre à la politique coloniale de la France en accueillant des étudiants coloniaux. Cette ambition intégratrice

46. Au-delà des dirigeants de la Fondation nationale, la prosopographie des directeurs de maisons et de fondations, comme celle de leurs mécènes, représente une tâche de bien plus longue haleine encore à entreprendre. Quelques études, qu'il faudrait prolonger, comme les ouvrages commémoratifs publiés durant cette dernière décennie, nous permettent de mieux appréhender certaines figures, parmi lesquelles André Honnorat, Robert Garric, Émile Deutsch de la Meurthe, Nicolas Politis, Satsuma Jirohachi, Victoria Khouzami (voir la bibliographie générale en fin de volume). Un projet historique sur le couple Biermans-Lapôte est également en cours de réalisation par des chercheurs de l'université libre de Bruxelles.

47. *Lettre d'André Honnorat et de Jules Coulet à Jean Marx*, Paris, 20 juillet 1935 (MAE, SOFE 254).

jette cependant un voile pudique sur une réalité sociale et politique différenciée qu'il convient d'étudier et que ne manquent pas de révéler les conflits à caractère social et politique dont les dirigeants de la Cité ne peuvent empêcher l'éclatement à la fin des années 1930, quand « la Cité résonne des radicalismes d'une jeunesse mobilisée et morcelée⁴⁸ », voire plus tard encore, dans les années 1960, quand certains étudiants, engagés dans le combat anticolonialiste et anti-impérialiste, rejettent cette « idéologie Honnorat » ignorante des « conflits de classe qui – fait miraculeux – s'arrêteraient aux portes de la Cité, [laquelle] deviendrait ainsi un îlot de paix et de "coopération" internationale. [...] Comme si c'était possible entre peuples oppresseurs et peuples dominés! [...] Comme si l'on pouvait plaquer des mots d'ordre égalitaires sur une réalité qui ne l'est pas⁴⁹ » !

Au-delà de ce paysage social, la dialectique intégration/fragmentation des résidents de la Cité se retrouve également si l'on s'intéresse à la dimension internationale du projet et à son effectivité pratique : les sociabilités des résidents entre 1925 et 1950, qu'elles soient de nature formelle (dans le cadre des infrastructures prévues par la Cité) ou informelle (au fil des initiatives prises par les étudiants eux-mêmes et non-contrôlées par la Cité⁵⁰), opèrent-elles ainsi selon des affinités *a-nationales* ou, au contraire, selon des logiques *inter-nationales*? On touche ici à la polysémie du terme même d'« international » qui, en son sens strict, désigne une interaction entre *nations* – et donc, par-là, la subsistance du « fait national » dans cette interaction –, quand une autre acception du mot, synonyme d'*internationalisme*, promeut au contraire l'effacement des intérêts nationaux au profit d'un intérêt général *supra-national* qui les dépasse. Laquelle de ces conceptions prévaut à la Cité? Tout dépend, une fois encore, des acteurs envisagés. Du point de vue des dirigeants de la Cité des années 1920 aux années 1950 – une étude poussée du point de vue des résidents reste à mener –, on pense que c'est par la juxtaposition des « identités nationales » à la Cité sous la forme d'habitations à caractère national (Maison du Japon, Maison de l'Argentine, etc.) que les résidents peuvent apprendre chacun à respecter la culture des autres; or, il s'agit là d'une conception particulière de l'international, conforme aux principes de la Société des Nations dont la Cité constituerait, en quelque sorte, une miniature à destination de la jeunesse, une approche justement critiquée par certains acteurs étrangers de la Cité, à commencer par les Américains, porteurs d'une vision et d'une pratique plus cosmopolites, notamment au sein de leur propre fondation⁵¹.

48. L'expression est tirée de la contribution de KÉVONIAN Dzovinar dans ce volume.

49. Tract étudiant, s. d. (CAC, 20090013/13). Sur les processus et structures de politisation, les mobilisations étudiantes et les activités sociales, une mise en contexte dans LEGOIS J.-P., MONCHABLON A., MORDE R. (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007.

50. Voir à ce sujet la distinction qu'établit SERENI Frank dans le cadre de sa contribution.

51. Voir notamment la contribution de CAPDEVILA Éliisa dans ce volume.

La question de la langue constitue à cet égard un point d'entrée précieux pour mettre ces différentes conceptions de l'internationalisme et leurs relations complexes avec les logiques de domination impériale, à l'épreuve des pratiques des résidents de la Cité. La dimension plurilingue *de fait* de cette Babel étudiante en fait-elle pour autant le creuset de ce pacifisme internationaliste revendiqué par les fondateurs? Et quelle est la langue de communication effective des étudiants⁵²? Le problème est loin d'être anodin au regard de l'investissement qui est celui des élites de la III^e République – à commencer par André Honnorat lui-même – en faveur de la diffusion de la langue française dans le monde⁵³ voire, dans les années 1920, pour empêcher le remplacement du français par l'esperanto comme langue internationale officielle de la Société des Nations⁵⁴. Au regard du choix de la France par les résidents, des initiatives prises en parallèle à la Sorbonne à destination des étrangers pour l'apprentissage du français, et de la forte proportion d'étudiants français à la Cité dans les années 1930 (entre 50 % et 65 % des effectifs selon les années), il semble aisé d'affirmer qu'au sein de la Babel étudiante, on s'exprime majoritairement en français entre les deux guerres, mais ce qui ne préjuge en rien de l'adhésion de ses résidents, ni de celle de leurs directeurs de maison ou de fondation, aux discours d'unification linguistique au profit du français.

De sorte qu'il n'y aurait donc pas *une* mais *des* Cité internationale universitaire de Paris, démultipliées au gré des conceptions diverses projetées sur la Cité par ses acteurs, projections qui, si l'on change d'échelle pour une focale plus large, sont aussi celles qui opèrent au sein de l'espace intellectuel mondial entre les années 1920 et les années 1950.

Un observatoire de la transnationalisation de l'espace intellectuel mondial

Si l'on suit Jacques Revel, pour qui il n'existe « pas d'hiatus, moins encore d'opposition entre histoire locale et histoire globale [...], l'expérience d'un individu, d'un groupe, d'un espace permet [tant] de saisir [...] une modulation particulière de l'histoire globale⁵⁵ », la Cité internationale universitaire de Paris constitue un point d'entrée particulièrement intéressant pour appréhender la dimension transnationale de l'espace intellectuel mondial, ainsi que plusieurs des contributions de ce livre le montrent – sans toutefois que leurs auteurs adhèrent toujours à l'historiographie

52. Sur la situation présente à la Cité, voir MÜLLER P., *Le statut du français comme langue de communication dans une micro-communauté plurilingue : une étude de cas à l'exemple de la Cité internationale universitaire de Paris*, mémoire de licence en lettres, université de Fribourg, 2002, dactyl.

53. CHAUBET F., *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance française (1883-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2006.

54. RENOLLET J.-J., *L'Unesco oubliée. La Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 29-30.

55. REVEL J., *Jeux d'échelles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2004, p. 26.

du *transnational* – et ce, dans trois directions majeures : l’histoire de la nationalisation des identités collectives ; l’étude des transferts culturels et des processus d’acculturation ; l’analyse des tentatives de construction d’un ordre international.

Dans le premier cadre, la construction à la Cité de maisons à caractère national reflète la prégnance du modèle de l’État-nation, conséquence du processus de nationalisation à l’œuvre en Europe depuis le XIX^e siècle⁵⁶ et de la nécessité pour les élites nationales qui cherchent à en être les maîtresses d’œuvre de se légitimer sur la scène inter-nationale⁵⁷. En effet, comme le souligne Blaise Wilfert-Portal, « l’invention des nations fonctionne [...] d’une manière très internationale : les États-nations se reconnaissent les uns les autres, ce qui signifie, d’un point de vue socio-historique, que les élites qui gouvernent ces États n’en tirent réellement les bénéfices qu’à partir du moment où elles jouissent de la reconnaissance des autres élites nationales⁵⁸ ».

Dans cet esprit, la Cité internationale universitaire *de Paris* peut être envisagée comme un *lieu-tribune* pour des entrepreneurs d’identité cherchant, par le financement d’une maison et l’envoi de leur jeunesse à Paris, à légitimer leur existence au sein du champ du pouvoir international – à la manière de ces Italiens qui, dans les années 1930, envisagent la création d’une maison à la Cité pour en faire un « noyau de la pensée fasciste⁵⁹ » en France ou encore de cet ambassadeur belge qui, dans les années 1940, voit dans la Fondation Biermans-Lapôte de la Cité une « vitrine de l’éducation belge en France⁶⁰ » – mais également comme un lieu où se jouent des conflits internes au champ du pouvoir national – l’affrontement, que Serge Jaumain et Pierre Van Den Dungen évoquent dans leur contribution à cet ouvrage, entre la composante francophone et la composante néerlandophone de la « nation belge » autour du projet de fondation belge à la Cité en est une illustration. Partant de là, et en démultipliant les exemples à partir d’une histoire comparée et croisée – qui reste encore à écrire – des maisons de la Cité, on pourrait postuler que la Cité, contrairement aux apparences, fut moins le produit de l’État-nation France – ou de l’« État-impérial » français, pour reprendre le terme de Frédéric Cooper⁶¹ –, que de la circulation transnationale d’élites investies dans des stratégies de pouvoir nationales et internationales⁶².

56. THIESSE A.-M., *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1999.

57. À ce sujet, voir notamment : CHARLE C., *La crise des sociétés impériales, op. cit.* ; IRIYE A., SAUNIER P.-Y. (dir.), *The Palgrave Dictionary of Transnational History*, Basingstoke, Palgrave Macmillan publication, 2009.

58. WILFERT-PORTAL B., « Nation et nationalisme », dans DOSSE F., GARCIA P., OFFENSTADT N. (dir.), *Dictionnaire d’historiographie*, tome II, Paris, Gallimard, 2010, p. 1100.

59. Voir la contribution de SIGNORI Elisa dans ce volume.

60. Voir la contribution de JAUMAIN Serge, VAN DEN DUNGEN Pierre dans ce volume.

61. COOPER F., *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010.

62. DEZALAY Y., MADSEN M. R., « Espaces de pouvoir nationaux, espaces de pouvoir internationaux », dans COHEN A., LACROIX B., RIUTORT P. (dir), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 681-682.

Ce qui ne peut qu'inciter, d'un même pas, à remettre fortement en question la vision irénique de l'idée de coopération internationale telle qu'elle paraît inscrite au cœur du projet. « On croit, souligne Pierre Bourdieu, que la vie intellectuelle est spontanément internationale. Rien n'est plus faux. La vie intellectuelle est le lieu, comme tous les autres espaces sociaux, de nationalismes et d'impérialismes, et les intellectuels véhiculent, presque autant que les autres, des préjugés, des stéréotypes, des représentations très sommaires, très élémentaires⁶³. » La notion d'« idéal de la Cité », ce rapprochement des élites de toutes les nations au sein d'un foyer commun de vie intellectuelle duquel devrait naître une compréhension mutuelle entre les nations afin de permettre une pacification des relations internationales, ne constitue pas l'essence de la Cité mais bien un discours – parmi d'autres – véhiculé par des élites pouvant d'ailleurs faire autre chose à la Cité que ce qu'elles prétendent y faire, et projeté au sein d'un espace social dont on ne saurait – fût-il international – établir la neutralité axiologique.

La nécessité de conflictualiser l'espace intellectuel international, dont la Cité constitue à la fois un reflet et une composante, s'impose d'autant plus que, comme l'ont souligné nombre d'historiens dans la lignée de Victor Karady et de Christophe Charle, l'internationalisation des savoirs représente, depuis la fin du XIX^e siècle, un des éléments-clés de la puissance nationale, soit qu'il s'agisse, dans le cas des « nations impériales », d'accompagner « leur domination économique, politique ou coloniale au-delà de leurs frontières par un effort spécifique de diffusion d'un modèle culturel à vocation plus ou moins universaliste⁶⁴ », soit qu'il s'agisse, dans le cas des autres nations – et le plus souvent, quand il s'agit de nouveaux États –, d'un « accroissement de la demande de formation de haute qualité » encore introuvable à domicile, et que l'on espère combler par « des stratégies de formation “planifiée” d'élites fonctionnelles à l'étranger⁶⁵ ». Il en résulte que le champ intellectuel transnational se trouve structuré selon des logiques de concurrence entre grandes nations (principalement, pour la période qui nous occupe, entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis) dont les acteurs étatiques souhaitent attirer les flux de ces élites étrangères en quête de formation supérieure par le développement d'avantages comparatifs (bourses d'études, cours de vacances, etc.⁶⁶) sans perdre de vue la nécessité d'intégrer ces migrants

63. BOURDIEU P., « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, décembre 2002, p. 3.

64. CHARLE C., « Enseignement supérieur et expansion internationale (1870-1930) : des instituts pour un nouvel empire? », dans HEILBRON J., LENOIR R., SAPIRO G., PARGAMIN P. (dir.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 2004, p. 323.

65. KARADY V., « L'émergence d'un espace européen des connaissances sur l'homme en société : cadres institutionnels et démographiques », dans SAPIRO G. (dir.), *L'espace intellectuel en Europe, op. cit.*, p. 60.

66. Cf. KARADY V., « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, décembre 2002, p. 47-60. MANITAKIS N., « Les migrations estudiantines en Europe, 1890-1930 », dans LEBOUTTE R. (dir.), *Migrations et migrants dans une*

du savoir à des politiques nationales d'immigration destinées à mieux les contrôler⁶⁷. La Cité internationale universitaire de Paris, comme on le verra dans ce livre, s'inscrit très logiquement pour les Français à la croisée de cette double préoccupation et mérite bien, dans ce contexte concurrentiel, qu'on soumette ici son modèle, si souvent présenté comme incomparable, à – précisément – quelques comparaisons, d'ailleurs autant au sein de l'espace international qu'au sein de l'espace français.

L'histoire comparée, toutefois, ne saurait suffire pour saisir, par effet de miroir, tous les caractères originaux de la Cité : dans la mesure où les sociétés nationales, euro-atlantiques en particulier, ne sont pas séparées les unes des autres par des frontières étanches, mais bien en situation d'interaction constante⁶⁸, la Cité internationale universitaire, en tant que haut lieu des migrations académiques internationales où chaque acteur représente de fait un médiateur culturel en puissance – « passeur conscient » ou « médiateur involontaire⁶⁹ » –, fait figure de terrain plus que propice à l'exportation et à l'importation transnationales de biens symboliques, processus de « transfert culturel » conceptualisé par Michel Espagne et Michael Werner⁷⁰ et qu'on ne saurait, à moins de nationalisme méthodologique, passer sous silence,

perspective historique : permanences et innovations, New York-Bruxelles-Berlin, Presses universitaires européennes, 2000, p. 243-270. PETER H. R., TIKHONOV N. (dir.), *Les universités, des ponts à travers l'Europe. Études sur l'histoire des migrations étudiantes*, Frankfurt-Am-Main, Peter Lang, 2003. FERTÉ P., BARRERA C. (dir.), *Migrations internationales et universités refuges (xvii-xx^e siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009. Pour une mise en perspective et concernant la France : « Mutations de la science et des universités en France depuis 1945 », CHAPOULIE J.-M., FRIDENSON P., PROST A. (dir.), numéro spécial de la *Revue du Mouvement social*, n° 233, 2010. Nous nous permettons également de citer : TRONCHET G., *Savoirs en diplomatie. Histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (1870-1940)*, thèse de doctorat en histoire, université Paris 1, soutenance prévue en 2013.

67. Cf. notamment MANTAKIS N., « Étudiants étrangers, universités françaises et marché de l'emploi du travail intellectuel (fin xix^e – années 1930) : certifier sans gratifier, des titres universitaires pour l'exportation », dans GUICHARD E., NOIRIEL G. (dir.), *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Paris, Presses de l'ENS, 1997 p. 123-154. Voir également la cinquième partie de GREEN N., POINSOT M. (dir.), *Histoire de l'immigration et question coloniale en France*, Paris, Documentation française, 2008. Il n'est pas anodin, à ce sujet, que l'un des fondateurs de la Cité, André Honnorat, soit par ailleurs très investi dès les années 1920 dans la redéfinition des politiques d'immigration et de nationalité française. Cf. WEIL P., *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002, p. 76-82, 265-266.
68. ESPAGNE M., « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 1994, 17, 1, p. 112-121. WERNER M., ZIMMERMANN B. (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Le Seuil, 2004. BOSCHETTI A., « Pour un comparatisme réflexif », dans BOSCHETTI A. (dir.), *L'espace culturel transnational*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 7-51. Voir également : CHARLE C., *Homo Historicus. Réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 2013, notamment « Histoire et histoires : par-delà les nations, comparaisons et frontières », p. 135-149 et « Les modes de circulation et d'internationalisation culturelles en Europe (seconde moitié du xix^e siècle – première moitié du xx^e siècle) », p. 150-168.
69. ORY P., « Introduction », dans DULPHY A., FRANK R., MATARD-BONUCCI M.-A., ORY P. (dir.), *Les relations culturelles internationales au xx^e siècle. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011, p. 20.
70. Voir également : « Diplomatie et transferts culturels au xx^e siècle », *Relations internationales*, n° 115-116, automne/hiver 2003. KAEUBLE H., SCHRIEWER J. (dir.), *Vergleich und Transfer. Komparatistik in den Sozial-, Geschichts- und Kulturwissenschaften*, Frankfurt, Campus, 2003.

autant pour l'histoire institutionnelle de la Cité elle-même que pour les histoires politiques, sociales et culturelles dont la Cité peut être le théâtre.

Dans le premier cas, la Cité est marquée du sceau de l'emprunt : sa forme originelle doit beaucoup à une représentation française des campus à l'anglo-saxonne, tandis que la Maison internationale, pensée dans les années 1930 comme devant être le centre névralgique de la Cité, se revendique d'un esprit universitaire américain, chacun de ces imports/exports étant l'œuvre de passeurs inscrits dans des logiques sociales objectivables parfois en contradiction avec celles de l'espace émetteur (dans le cas de passeurs français) ou avec celles de l'espace récepteur (dans le cas de passeurs étrangers), ce qui peut, le cas échéant, modifier l'orientation de l'objet symbolique transféré⁷¹ ; dans le domaine des transferts culturels, réappropriation est toujours un peu synonyme de reformulation⁷². En miroir, la Cité peut très bien elle-même être une source d'emprunts ou, à l'inverse, faire figure de contre-modèle, que ce soit *ex ante* ou *ex post*, ainsi que le montre dans ce livre Elisa Signori à propos de la *città universitaria* de Rome inaugurée par Mussolini en 1935. Il convient donc de ne pas croire à une essence de la Cité figée dès l'origine et dont le modèle circulerait dans le monde, mais de considérer l'objet dans son hybridité et son évolutivité, au gré de la circulation transnationale des politiques sociales, urbaines et universitaires.

Du côté des résidents – jusqu'à deux mille individus par an au cours de la période retenue –, la présence de multiples nationalités, langues et cultures à la Cité offre également bien sûr la possibilité de nombreux échanges culturels, depuis l'apprentissage d'idées politiques – nationales et démocratiques notamment, que ne manqueront pas de remotiver certaines élites colonisées –, jusqu'à la découverte de pratiques culturelles venues d'ailleurs (musicales, culinaires, etc.) – qui mériterait bien une étude en soi –, certains lieux de la Cité constituant, plus que tout autre, d'importants foyers de diffusion culturelle, parfois même conçus et dirigés dans ce but dans le cadre de stratégies d'hégémonie culturelle, à l'image de la Fondation des États-Unis, lieu international et méconnu d'américanisation⁷³. Reste à savoir si ces échanges culturels, susceptibles de participer à la fabrication cosmopolitique des identités nationales représentées à la Cité, peuvent aller jusqu'à forger une nouvelle identité *supra-nationale*, ainsi que commencent à le formuler les dirigeants de la Cité au milieu des années 1930⁷⁴.

71. À propos de la Maison internationale, des *International Houses* américaines et de ces passeurs entre France et États-Unis, voir : TRONCHET G., « L'international à la française. La Cité internationale universitaire de Paris ou l'utopie contrariée de l'*International House Movement* (1925-1940) », à paraître.

72. ORY P., « Introduction », *op. cit.*, p. 19-20.

73. Pour une approche globale : ORY P., « "Américanisation" » : le mot, la chose et leurs spectres », dans MARCOWITZ R. (dir.), *Nationale Identität und transnationale Einflüsse: Amerikanisierung, Europäisierung und Globalisierung in Frankreich nach dem Zweiten Weltkrieg*, Munich, Oldenbourg, 2007, p. 133-145.

74. Cf. REIS J., « French and Foreign Students in Interwar Paris: Creating the Cité Universitaire », *op. cit.*

Un acteur de la scène internationale

On touche ici au troisième thème qui affleure dans plusieurs des contributions de ce volume : la participation de la Cité aux initiatives de construction d'un nouvel ordre international, soit que la Cité s'insère dans des projets de refondation des relations internationales, soit qu'elle s'emploie elle-même à promouvoir sa propre vision du monde.

En premier lieu, l'insertion de la Cité au sein du nouveau système international tel qu'il se construit à l'issue de la Grande Guerre ne fait pas de doute. Ce système, qui suppose « la victoire, dans toute l'Europe, de la démocratie et du libéralisme économique », repose « à la fois sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et sur la pleine souveraineté des États », « l'État européen type devant être un État-nation conforme à la conception française, c'est-à-dire reposant sur la garantie des droits individuels des citoyens et non sur la reconnaissance de communautés historiques ou ethniques⁷⁵ ». Ces principes, les dirigeants de la Cité semblent les respecter à la lettre puisqu'en bons apôtres de la démocratie libérale⁷⁶ ils font fonctionner la Cité selon un système d'économie mixte fondé pour une large part sur des financements privés, et que certaines des maisons ou fondations étrangères sont, entre 1925 et 1938, des émanations d'États-nations.

D'autres projets internationaux – qui recourent en partie celui-là – peuvent également trouver dans la Cité un relais significatif. Les nombreux investissements de mécènes étrangers à la Cité – dont la liste permet de dessiner une intéressante carte du mécénat national et international – ne sont pas tant la manifestation d'un soudain élan international de générosité désintéressée⁷⁷ que la traduction de ce que désormais la philanthropie transnationale représente un instrument de modélisation de l'espace mondial, une « diplomatie philanthropique⁷⁸ » où interviennent, à la Cité comme ailleurs, les fondations américaines, Carnegie et Rockefeller en tête. Il est ainsi significatif de constater qu'une partie des maisons étrangères n'est pas le produit de politiques étatiques mais de personnalités, d'associations, d'organisations et de cercles privés décidés à investir dans la construction d'une maison étudiante à la Cité. C'est le cas de la Maison de Cuba, conçue par des personnalités françaises et cubaines, membres d'associations de médecins, et dont la réalisation concrète a été rendue possible grâce au

75. SOUTOU G.-H., « La Première Guerre mondiale : une rupture dans l'évolution de l'ordre européen », *Politique étrangère*, n° 3/4, 2000, p. 847-848.

76. Sauf, toutefois – et c'est une contradiction de taille inscrite au cœur de l'« État-impérial » –, dans le cadre de sa participation à la politique coloniale française avec la Maison de l'Indochine.

77. Cf. BOURDIEU P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1994 (« Un acte désintéressé est-il possible ? », p. 147-167).

78. TOURNÈS L., *L'argent de l'influence. Les fondations américaines et leurs réseaux européens*, Paris, Autrement, 2010, p. 25.

financement de Pierre et Rosalia Sanchez Abreu en 1933⁷⁹. C'est également le cas de la Maison des étudiants arméniens, financée par le philanthrope et acteur politique Boghos Nubas Pacha, et destinée à reconstituer une élite arménienne décimée par le génocide et l'exil des rescapés et réfugiés apatrides.

La Cité reflète en cela l'un des acquis majeurs des relations internationales depuis le milieu du XIX^e siècle : la diplomatie n'est plus une chasse gardée des diplomates⁸⁰. Aux côtés des gouvernements, souligne en effet Ludovic Tournès, « les acteurs non gouvernementaux, qui élaborent des idées et mettent en place des actions en matière de régulation internationale [...] s'imposent au cours du siècle comme les coproducteurs de notions nouvelles telles que celles de "société des nations", puis, plus tard, de "communauté internationale"⁸¹ ». De sorte que l'on pourrait se demander si, quelque part, en refoulant progressivement les dimensions nationale et impériale d'origine – dont on n'aurait conservé que le messianisme universaliste –, pour penser la Cité comme une *école pratique* en relations *inter-nationales*, une « école des nations » porteuse de son propre modèle d'intégration des élites mondiales universitarisées par une action diplomatique de *soft power*⁸², les dirigeants de la Cité, à partir des années 1930, n'aurait pas aspiré, comme beaucoup de fondations – ce à quoi ils pourraient peut-être aspirer encore –, à faire d'elle un acteur non-gouvernemental de la scène internationale.

Il importe cependant de ne pas perdre de vue le poids de la diplomatie interétatique ni celui du contexte géopolitique. L'histoire de l'extension progressive – ou des échecs – de la Cité en atteste : les multiples projets de construction de pavillons qui n'ont pu aboutir, ou dont l'avènement a été plutôt laborieux, résultent en effet d'une imbrication profonde des réseaux transnationaux considérés au sein de configurations diplomatiques, de politiques étatiques et d'une situation économique et financière internationale dont ces acteurs réticulaires dépendent ou qu'ils contribuent à modeler. Les projets successifs d'une maison de l'Allemagne à la Cité, entre les années 1930 et les années 1950⁸³, de même que les projets restés sans

79. Pierre Sanchez Abreu (1890-1950) est le neveu du professeur Joseph Grancher, compagnon de recherche de Pasteur.

80. BADIO B., *Le diplomate et l'intrus. L'entrée des sociétés dans l'arène internationale*, Paris, Fayard, 2008.

81. TOURNÈS L., *op. cit.*, p. 192. Voir également : BOLI J., THOMAS G. M. (dir.), *Constructing World Culture. International Nongovernmental Organizations since 1875*, Stanford, Stanford University Press, 1999. Une mise en perspective générale dans FRANK R. (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2012. Voir notamment les chapitres XI (« L'histoire des relations internationales à l'épreuve des interactions transnationales », par GROSSER Pierre, p. 271-288), 16 et 19 (« Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles », p. 371-386 et « Culture et relations internationales : transferts culturels et circulation transnationale », p. 437-451, par FRANK Robert).

82. NYE J., *Soft Power. The Mean to success in World Politics*, New York, Public Affairs, 2004.

83. BOCK H. M., « Die Maison de l'Allemagne in der Cite Internationale Universitaire de Paris, 1956-1972. Zur Implimentierung des ersten kultupolitischen Projekts der Bundesrepublik in der französischen Hauptstadt », *Lendemains – vergleichende Frankreichforschung*, 32, n° 125, 2007, p. 110-149.

lendemain de maisons liées à des États d'Europe centrale et orientale entre les deux guerres, tout en rendant compte d'une « cartographie virtuelle » de la Cité telle que ses dirigeants la concevaient, sont à ce titre emblématiques de ces faisceaux de contraintes qui pèsent sur la réalisation du projet. En outre, l'absence de maison à la Cité ne préjuge pas de l'inexistence d'une circulation migratoire étudiante significative pour certaines nationalités ou pour certains groupes au poids politique majeur, notamment les étudiants réfugiés ou exilés – une situation d'éclatement à laquelle la Cité trouve justement le moyen de répondre, soit par la mise à disposition de chambres au sein de pavillons déjà existants, soit par sa participation à une forme rénovée de la « politique des œuvres françaises » *via* la gestion, à partir de 1938, par la Fondation nationale, des bourses du ministère des Affaires étrangères destinées aux étudiants étrangers.

Un constat comparable de ce poids des contraintes – politiques donc, mais cognitives également – peut être établi par ailleurs par l'étude des discours de légitimation véhiculés par les dirigeants de la Cité universitaire en vue d'obtenir le soutien des pouvoirs publics français, ou pour défendre la place de la France sur la scène internationale. Universalisme républicain, investissement européen et internationalisme ayant fortement partie liée pour les élites tertio-républicaines, les discours des fondateurs s'appliquent à enraciner la création de la Cité dans le temps long de l'histoire des communautés universitaires européennes, en mobilisant plus qu'à leur tour cette référence – hautement symbolique – au « Collège des nations » médiéval, unité de savoirs enracinée dans un espace territorialisé (la Sorbonne), fabrique d'une identité, d'une culture et de codes sociaux communs :

« Alors, non loin de la colline Sainte-Geneviève, vivra et revivra *ad multos annos* [...] l'esprit du Collège des nations qui fit de la Sorbonne, au XIII^e siècle, une manière d'État international du monde de l'Intelligence⁸⁴. »

Cette inscription dans l'histoire pour mieux légitimer le présent et lui conférer du sens se retrouve bien sûr chez André Honnorat, qui n'hésite pas à jeter des ponts entre le Collège des Nations, sa « Société des Nations des étudiants » et la SDN genevoise, ou chez le recteur Charléty, qui pour la pose de la première pierre de la Fondation hellénique déclare que « c'est l'Acropole qui rend visite à la Montagne Saint-Geneviève⁸⁵ ». Le projet de la Cité correspond bien à une certaine représentation euro-centrée du monde, dont les référents historiques sont en réalité remodelés par les nouvelles lignes de forces et pratiques internationales de la société occidentale de l'entre-deux-guerres, et qui se traduit notamment par une volonté de territorialiser à Paris, en France, afin de mieux le polariser, un espace international alors faiblement

84. Hommage du général KOENIG M-P, membre de l'Institut, *Le centenaire d'André Honnorat, ancien ministre de l'Instruction publique*, Paris, Ides, p. 19.

85. AN, AJ¹⁶ 7041.

institutionnalisé, structuré par les rencontres et échanges intermittents des réseaux académiques, politiques ou sociaux privés.

Espace de projection du monde réel et des tensions qui, autour de la SDN, divisent ce dernier, la Cité se voit dès lors traversée de tensions similaires : l'opposition entre intégration fonctionnelle des États et coopération interétatique notamment semble se rejouer au sein de la Cité à travers l'opposition entre polarité structurante de la Fondation nationale et cohabitation d'entités souveraines, ainsi que se conçoivent certaines maisons ou fondations étrangères. Les premières réunions des directeurs de maisons et fondations de la Cité en conférence générale ne datent ainsi que de l'extrême-fin des années 1930, pour ne s'institutionnaliser qu'après-guerre, fondant un lieu d'expression pouvant rappeler en outre la distinction fonctionnelle entre d'un côté, l'assemblée de la Société des Nations et son principe d'égalité, et de l'autre, le conseil de la SDN et son principe de répartition des voix entre puissances qualifiées.



Pour tenter de répondre à quelques-unes de ces interrogations – puisqu'on aura compris qu'on ne saurait proposer ici une analyse exhaustive et définitive non seulement de l'objet mais également de l'approche retenue –, on trouvera dans ce livre huit contributions apportant chacune un éclairage différencié de la question pour la période s'étendant de la création de la Cité à la fin des années 1940. Il nous a paru nécessaire de faire précéder ces contributions d'une mise en perspective sur la place de Paris dans les migrations académiques internationales au début du xx^e siècle, de la plume de Victor Karady, ainsi que de proposer au lecteur une présentation du fonds d'archives récemment déposé aux Archives nationales.

Avec les années 1950, la Cité entame une nouvelle période de son histoire et de son extension. En effet, après l'inauguration du Collège néerlandais en 1938, il faut attendre 1950 pour assister à l'ouverture d'un nouveau pavillon. Débute alors une seconde phase de construction des maisons étudiantes : dix-sept pavillons sont édifiés entre 1950 et 1969, date qui fixe pour plusieurs décennies le périmètre de la Cité. À cette nouvelle période d'expansion matérielle correspond également une transition générationnelle des cadres administratifs de la Fondation nationale, un poids croissant des financements étatiques au détriment du mécénat privé et des orientations programmatiques fortement liées au nouveau contexte international : la décolonisation et la construction européenne apparaissent comme des facteurs dynamiques, alors que le conflit Est-Ouest s'impose comme un facteur clivant. La recomposition du marché universitaire mondial, la démocratisation de l'enseignement supérieur, comme les nouvelles modalités de mobilisations étudiantes des années 1960-1970, modifient les cadres

structurants de la politique d'accueil comme les formes d'appropriation de l'espace social que constitue la Cité. Une autre histoire, en somme, et qui fera l'objet d'une future publication.